

APPEL À CANDIDATURES 2018-2019

Résidence de recherche et création Art textile

1. Les porteurs du projet.

L'Atelier du Haut Anjou, né d'une volonté plurielle d'un collectif de créatrices textile (Anne Corbière, Brigitte Guillet, Muriel Guilaumé et Pauline Bourguignon), se situe à Daon, entre Angers et Château-Gontier. L'atelier dispose de métiers à tisser classiques et numériques, ouverts à tou(te)s ceux (celles) qui souhaitent s'initier, se perfectionner ou créer autour des arts textiles. L'Atelier développe une politique de formations conduites par une équipe de créateur(trice)s, de designer(euse)s textile (issues de l'ENSCI à Paris et de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles), de consultants et de pédagogues. Leur travail propre va de la production industrielle (mode et ameublement) jusqu'à l'artisanat en passant par la création d'œuvres d'art et de pièce unique, que ça soit pour le luxe, les collectionneur(euse)s, l'éco design, etc. C'est un lieu qui allie une approche contemporaine de la création textile avec une maîtrise technique renouvelée de l'art séculaire du tissage.

L'École supérieure d'art et de design TALM-Angers est l'une des composantes de l'établissement TALM (Tours Angers Le Mans). Elle délivre une formation initiale qui conduit à des diplômes de premier cycle (DNA au grade de Licence) et de deuxième cycle (DNSEP au grade de Master). Elle développe des pratiques amateurs et de la formation continue.

Au sein de sa formation, TALM-Angers développe une mention *Techniques textiles* au sein de son option *Art* qui permet aux élèves de se familiariser avec les différentes techniques textiles traditionnelles (tapisserie, tissage, broderie, tricot, dentelle, etc.) et contemporaines (e-textiles, futuro-textiles) au profit de leurs enjeux artistiques. L'objectif vise à connaître les différentes techniques textiles, de les pratiquer afin d'en comprendre les méthodes et de pouvoir dialoguer avec des artisans professionnels lors de la réalisation des futurs projets.

2. Le projet de résidence

Il s'adresse aux artistes qui souhaitent développer leurs connaissances sur le textile sous toutes ses formes, au profit de leur projet artistique et (ou) de celui qu'il (elle) voudrait initier dans le cadre de cette résidence.

Il n'y a pas de thème particulier. Il nécessite une forte motivation et intérêt pour le médium textile dans la mise en œuvre d'une production artistique.

Il vise à développer et amplifier le médium textile dans la production artistique contemporaine, tout en mesurant bien, comme tous les autres médiums, qu'il appartient à la palette des pratiques et des méthodes des formes de l'art d'aujourd'hui. Il peut donner lieu, ou non, à des formes croisées, hybridées.

3. Fonctionnement de la résidence

La résidence a lieu dans deux maisons de L'Atelier du Haut-Anjou, situées à Daon, au cœur d'un petit village rural.

Elle se déroule sur trois mois, deux mois et demi de mai à juillet 2019 et quinze jours fin septembre-début octobre 2019, afin de mettre en place les formes de la restitution de la résidence.

Le lieu de résidence comprend de nombreux outils, machines (métiers à tisser seize cadres pilotés par des logiciels CAO, machine à coudre à tricoter, des espaces dédiés à la teinture et au patronage), une bibliothèque d'ouvrages techniques ainsi qu'une riche collection de fils de qualité déclinés en de larges gammes de couleurs et de textures. À cet ensemble dans la résidence, s'ajoute, en cas de nécessité, la mise à disposition des ressources de l'école.

L'artiste disposera d'un studio individuel confortable et meublé. Les communs (cuisine, salle de bains et espace extérieur), pourront être partagés avec les stagiaires de L'Atelier du Haut Anjou lors du déroulement des formations.

L'accompagnement de la résidence est assuré par les membres de l'Atelier du Haut-Anjou.

L'école TALM-Angers est une interlocutrice privilégiée pour le résident. Les professeures principales de la mention *Techniques textiles*, Sandrine Pincemaille et Brankica Zilovich Chauvain organiseront les visites, les rencontres avec les élèves et le projet de restitution à Angers.

La présence de l'artiste est conseillée dans la mesure où la mise en place des outils de production exige un temps de travail important. Il est indispensable de disposer d'un véhicule.

4. Bourse de résidence

La bourse octroyée au (à la) résident(e) est de 3 000 euros pour les trois mois. Elle sera versée pour deux tiers en début de résidence et un tiers au début de la seconde partie de la résidence. Elle comprend l'ensemble des frais de résidence, à l'exception du logement et des coûts et moyens de production définis à la suite de la présentation de son projet de résidence.

5. Résultats attendus et valorisation

Le (la) résident(e) devra prendre en charge un *workshop* avec les élèves lors de la rentrée universitaire de septembre 2019, un moment de rencontre avec les habitants de Daon et réaliser au moins une exposition à Daon et une à Angers, dont l'organisation sera définie avec lui (elle), juste après qu'il (elle) soit lauréat.

6. La sélection

Tout(e) candidat(e) à la résidence devra fournir un dossier artistique, comprenant des éléments de son parcours, des visuels et une lettre de motivation en version numérique.

Une présélection aura lieu, afin de désigner trois candidat(e)s qui se présenteront à la commission de sélection début mars (les candidat(e)s seront défrayé(e)s de leur frais de transport). Le (la) lauréat(e) sera invité(e) à venir mi-mars pour définir ensemble le déroulement de sa résidence (ses frais de déplacement seront indemnisés).

La commission de sélection comprendra des représentants de l'Atelier du Haut-Anjou, de l'école TALM-Angers et éventuellement une ou des personnalités extérieures, dans la limite de trois personnes.

Les critères de sélection sont : la qualité du parcours artistique ou professionnel ; l'exigence et l'originalité de la démarche artistique ou professionnelle ; un intérêt pour le textile ; une facilité à transmettre les enjeux de travail auprès des publics ; une motivation qui anime la candidature proposée.

Pour toute question sur le projet, vous pouvez écrire à L'Atelier du Haut Anjou, latelierduhautanjou@gmail.com

7. Le cadre juridique

Au terme de la sélection, une convention sera élaborée et signée, afin de préciser les conditions (calendrier, outils, engagements, droits d'exploitation, de présentation et de reproduction, etc.).

8. Candidature

Votre candidature est à envoyer à
Madame Pauline Bourguignon
L'Atelier du Haut Anjou
17, rue Jean Bourré
53200 Château-Gontier.

9. Calendrier

- 28 février 2019 : clôture des candidatures
- début mars 2019 : pré-sélection des candidat(e)s
- mi-mars 2019 : sélection et rencontres des trois artistes à TALM-Angers
- 1 mai 2019 : entrée en résidence de l'artiste
- juin 2019 : une journée de rendu d'état ouverte au public
- 14 juillet 2019 : fin de la résidence
- 26 septembre 2019 : début de la période de restitution (expositions, workshop, etc.)
- 10 octobre 2019 : fin de la période de restitution

Ce projet de résidence Recherche et création Art Textile reçoit le soutien de la Drac Pays de la Loire, de la Région Pays de la Loire, de l'Atelier du Haut Anjou et de TALM-Anjou.